

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL353

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, après le mot :

« stupéfiants »

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.